

# Garantie de couverture d'assistance voyage pour le Covid-19.

Les îles Canaries renforcent leur engagement pour la sécurité et la tranquillité de ses visiteurs.

Inclus:

- **FRAIS MÉDICAUX**
  - **RAPATRIEMENT SANITAIRE**
  - **PROLONGEMENT DU SÉJOUR EN QUARANTAINE DE 15 JOURS**
- **Couverture pour le covid-19:** frais médicaux, rapatriement sanitaire, prolongement du séjour en quarantaine (maximum 15 jours) dans le même complexe/ hôtel ou logement touristique réglementé ou bien un autre établissement désigné par les autorités sanitaires et l'assuré
  - **Les assurés:** La police englobe la totalité des touristes aux îles Canaries pendant la période contractuelle (annuelle), espagnols et internationaux ainsi que les membres de leur famille \*, qui séjournent dans un établissement réglementé de la Communauté Autonome des îles Canaries qui les accompagnent pendant le séjour, même si leurs résultats ne donnent pas positif au test du Covid-19.  
\* Famille : Seront considérés comme membres de la famille de l'assuré, son époux, son concubin ou personnes vivants sous le même toit, et les ascendants ou descendants de tout degré de consanguinité (parents, enfants, grands-parents, petits-enfants) des deux membres du couple, et sur la ligne collatérale, seuls les frères ou sœurs, frères ou sœurs sans lien de sang, beaux-frères ou belles-sœurs, gendres, belles-filles ou beaux-parents des deux membres du couple seront considérés comme famille de l'assuré.
  - **Durée de l'assurance:** La validité des garanties d'assistance voyage, vis-à-vis de chaque assuré, est liée à la durée du séjour , jusqu'à 30 jours maximum.
  - **Territorialité:** Les garanties de cette assurance couvrent uniquement les îles Canaries. Les obligations de l'assureur prennent fin avec le retour de l'assuré à sa résidence habituelle.

**il s'agit d'une assurance complémentaire.** Les couvertures ne sont activées que lorsque l'assuré ne dispose d'aucune autre couverture d'assurance pouvant couvrir cette situation.

- Sera exclue toute circonstance connue de l'assuré avant le début du voyage.